

Asie : il est temps d'arrêter les exécutions



Ouvrons les yeux

10 OCTOBRE

2008

**JOURNÉE MONDIALE
CONTRE LA
PEINE DE MORT**

www.worldcoalition.org

**COALITION
MONDIALE**
— CONTRE LA PEINE DE MORT —

La Journée mondiale contre la peine de mort

Le 10 octobre 2008, Journée mondiale contre la peine de mort, la Coalition mondiale contre la peine de mort appelle les citoyens du monde à se mobiliser pour que cessent les exécutions en Asie.

D'après Amnesty International, au moins 664 exécutions et 2561 condamnations à mort ont été recensées en Asie en 2007. Mais l'organisation reconnaît que ces chiffres sont probablement très inférieurs à la réalité. Dans une récente étude, les chercheurs américains Franklin Zimring and David Johnson estiment que 85 à 95 % des exécutions du monde auraient lieu en Asie. Un nombre croissant de pays sur ce continent s'est pourtant engagé sur la voie de l'abolition. Cette 6^e édition de la Journée mondiale est l'occasion de dénoncer l'application de cette peine inhumaine, cruelle et dégradante et d'encourager et de soutenir ceux qui, sur le continent asiatique, agissent pour son abolition.

À l'appel de la Coalition mondiale contre la peine de mort, citoyens, institutions nationales, internationales et ONG se mobilisent chaque année autour du 10 octobre pour rappeler que l'abolition de la peine de mort est un combat universel. Depuis la création de la Journée mondiale en 2003, des centaines d'initiatives ont été organisées dans plus de soixante-dix pays sur les cinq continents : débats, concerts, conférences de presse, manifestations, pétitions, activités éducatives et culturelles... Plus des deux tiers des pays au monde, 137 le 31 juillet 2008, ont désormais aboli la peine de mort en droit ou en pratique. 60 pays ont toujours recours à la peine capitale, mais moins de la moitié procède à des exécutions.



France
Organisation de fausses pendaisons grandeur nature lors de la Journée mondiale 2007

La peine de mort en Asie

L'Asie compte à elle seule environ 60 % de la population mondiale. 95 % de cette population vit dans un pays où la peine de mort est en vigueur.

Mais cette apparente homogénéité cache une très grande diversité. 27 pays ont d'ores et déjà aboli la peine de mort dans la loi ou dans les faits alors que 14 pays continuent à pratiquer des exécutions.

Dans plusieurs de ces pays, de profonds changements ont lieu actuellement. Ainsi, certains intensifient les exécutions comme le Japon, et d'autres avancent vers l'abolition comme Taïwan qui a suspendu les exécutions depuis 2005 ou la Corée du Sud qui après 10 ans sans exécution est devenue abolitionniste de fait. D'autres encore ont décidé d'abolir la peine capitale en droit, comme les Philippines en 2006.

Pays abolitionnistes en droit*

(pays ayant aboli la peine de mort dans leur législation)

Australie
Bhutan
Cambodge
Fiji
Îles Cook
Îles Marshall
Kiribati
Micronésie
Népal
Nouvelle Zélande
Niue
Palau
Philippines
Samoa
Îles Salomon
Timor-Oriental
Tuvalu et Vanuatu

*Les deux Régions administratives spéciales de Chine, Hong Kong et Macao, ont aussi aboli la peine de mort en droit.

Pays abolitionnistes de fait

(pays où aucune exécution n'a eu lieu en 10 ans)

Birmanie
Brunei
Corée du Sud
Laos
Maldives
Nauru
Papouasie Nouvelle Guinée
Sri Lanka
Tonga

Pays rétentionnistes

(pays où la peine de mort est encore appliquée)

Afghanistan
Bangladesh
Chine
Corée du Nord
Inde
Indonésie
Japon
Malaisie
Mongolie
Pakistan
Singapour
Taïwan
Thaïlande
Viêt Nam



Taïwan

Ouverture du 2^e festival du Film « Murder by numbers » lors de la Journée mondiale 2007

Corée du Sud

Manifestation lors de la Journée mondiale 2007

Au regard des chiffres aussi, la situation est extrêmement différente d'un pays à l'autre. L'Inde n'a exécuté qu'une personne en 10 ans alors que la Chine détient le record mondial des exécutions. Amnesty International y a recensé plus de 470 exécutions en 2007 sur la base des rapports publics disponibles mais ces chiffres tiennent lieu de minimum absolus : à partir d'informations obtenues auprès d'officiels locaux, la fondation américaine « Dui Hua » estime que 6000 personnes auraient été exécutées l'an passé. Pourtant, à travers l'Asie on retrouve certaines tendances communes :

• Un système opaque

Dans un rapport de 2006 sur « *Transparence et application de la peine de mort* », le Rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Philip Alston, rappelle que « *les pays qui choisissent de conserver la peine de mort n'en sont pas empêchés par le droit international, mais ils ont clairement l'obligation de faire connaître les détails de la manière dont ils appliquent la peine* ». Pourtant, de nombreux pays d'Asie refusent de rendre publiques les



Japon
Manifestation devant le centre de détention d'Osaka pour demander la libération des condamnés à mort

informations relatives à l'application de cette peine. Cette absence de transparence accroît par ailleurs les risques de procès inéquitables et empêche tout débat informé dans ces pays. En Chine par exemple, la peine de mort est un secret d'Etat et aucune donnée sur le nombre de condamnations et d'exécutions n'est disponible.

Au Japon, les exécutions ont lieu dans le plus grand secret : les condamnés à mort vivent en total isolement, sont privés de contacts avec les autres détenus et les relations avec le monde extérieur sont limitées à de rares visites de leur famille et avocat sous étroite surveillance.

Ils n'ont pas le droit de regarder la télévision ou de participer à des activités de détente. Ils ne sont prévenus de leur exécution que quelques heures auparavant sans que leurs familles n'en soient informées. Certains condamnés ont ainsi passé des dizaines d'années en prison en se réveillant chaque matin avec la peur d'une mort imminente.



France Manifestation lors de la Journée mondiale 2007

• Des procès inéquitables

Trop souvent, les accusés n'ont pas droit à une représentation légale, les procès ont lieu en secret et parfois les délais sont si courts entre la condamnation et l'exécution qu'ils ne permettent pas de faire appel. Au Pakistan, les systèmes parallèles de justice ainsi que les tribunaux anti-terroristes privent les accusés de toute défense et contribuent à accroître le nombre de condamnations. Les moyens de recours à la grâce présidentielle restent limités, la parole d'un témoin oculaire suffit à la condamnation à mort en cas de meurtre, et selon la pratique



Iran
Exécution par pendaison



Mongolie
Manifestation lors de la Journée mondiale 2007

islamique de la *díyya*, les condamnés à mort peuvent « racheter » leur peine auprès des familles de leur victime en payant le « prix du sang ». Seuls les plus riches et influents Pakistanais peuvent ainsi échapper à la peine de mort.

• Une peine applicable à un large éventail de délits, y compris non-violents

Dans un grand nombre de pays, les délits passibles de la peine de mort se comptent par dizaines : environ 160 en Corée du Sud, 68 en Chine, et 27 au Pakistan. Certains de ces délits sont non-violents comme l'évasion fiscale ou le trafic de drogue. Au Viêt Nam, 29 infractions sont passibles de la peine de mort comme la corruption, la contrebande, la contrefaçon, le détournement d'argent et la production ou le trafic de drogue. En tout, un tiers des condamnations est lié à la drogue et l'an passé, plus de 80 personnes ont été exécutées pour ce seul délit. A Singapour, le trafic de stupéfiants est automatiquement sanctionné par la peine capitale, même pour quelques dizaines de grammes de drogue.

• Une tendance vers l'abolition avec des moratoires plus longs et plus fréquents

Depuis plusieurs années, le nombre des condamnations à mort et des exécutions a diminué en Asie. On constate à travers le continent des périodes de moratoire (c'est-à-dire de suspension temporaire des exécutions) plus longues et plus fréquentes.

A Taiwan, le nouveau Président et la nouvelle ministre de la Justice ont déclaré leur opposition personnelle à la peine de mort et se sont engagés à ne signer aucun mandat d'exécution.

En Corée du Sud, la dernière exécution remonte à 1997, mais plus de 50 prisonniers sont toujours dans les couloirs de la mort.

En Inde, la dernière exécution remonte à 2004 et c'est la seule depuis 10 ans, mais il n'existe pas de moratoire officiel sur les exécutions.



Pérou
Exposition vivante et vente factice des moyens d'exécution utilisés à travers le monde lors de la Journée mondiale 2007

Parallèlement à cette réduction des exécutions, les activistes asiatiques en faveur de l'abolition de la peine de mort sont de plus en plus présents et organisés.

Le Réseau asiatique contre la peine de mort (Anti Death Penalty Asian Network), lancé lors de la Journée mondiale 2006, compte désormais 40 membres répartis dans toute la région. Ces changements sont porteurs d'espoir pour une Asie sans peine de mort.

Mobilisez-vous : le 10 octobre 2008, agissez contre la peine de mort en Asie



Danemark
Exposition vivante sur le thème
du dernier repas du condamné

Pour condamner le manque de transparence, le nombre de crimes passibles de la peine capitale ou les procès inéquitables et pour encourager la mise en place de moratoires, préparez ou rejoignez les centaines d'initiatives organisées dans le monde entier!

Pour soutenir le mouvement abolitionniste en Asie, la Coalition a ciblé son action sur six pays de la région. A chaque pays est associée une revendication.

Japon

La Coalition mondiale appelle le gouvernement à lever le secret touchant les condamnés à mort et les exécutions.

Elle appelle notamment la justice japonaise à commuer la peine et à réviser le procès de Hakamada Iwao, condamné à mort en 1968 et en isolement depuis 28 ans.

Pakistan

La Coalition mondiale appelle le gouvernement à garantir le droit à un procès équitable.

Elle appelle notamment le président à commuer la peine de Younis Masih, condamné à mort le 30 mai 2007 pour blasphème à la suite d'un procès inéquitable.

Viêt Nam

La Coalition mondiale appelle le président et le gouvernement à réduire le nombre de délits pouvant conduire à une condamnation à mort.

Elle les appelle en particulier à commuer la peine de Tang Thi Ba, ancienne trésorière d'un bureau de poste condamnée à mort en mai 2008 au Viêt Nam pour détournement d'argent.

Inde

La Coalition mondiale appelle le gouvernement à déclarer un moratoire sur les exécutions en vue de l'abolition de la peine de mort tel qu'il est prévu par la résolution 62/149 de l'Assemblée générale des Nations unies.



Taiwan

La Coalition mondiale appelle le gouvernement à déclarer un moratoire sur les exécutions en vue de l'abolition de la peine de mort tel qu'il est prévu par la résolution 62/149 de l'Assemblée générale des Nations unies.

Elle appelle notamment le président à commuer la peine de Liu Bing-lang, Su Chien-ho et Chuang Lin-hsun connus sous le nom du « Trio Hsichih », condamnés en 1991 pour un meurtre qu'ils auraient avoué avoir commis sous la torture.

Corée du Sud

La Coalition mondiale appelle le gouvernement à déclarer un moratoire officiel sur les exécutions et l'invite à abolir définitivement la peine capitale.

Sauvez des vies...

en signant et en invitant à signer ces appels. Rendez-vous sur le site Internet de la Coalition où vous pourrez les signer en ligne ou bien les télécharger pour les imprimer et nous les envoyer. Retrouvez toutes les initiatives et les actions de la Journée mondiale contre la peine de mort sur :

www.worldcoalition.org

La peine de mort est...

• **Irréversible**

Aucune justice n'est à l'abri d'erreurs judiciaires et dans tous les pays, des innocents sont exécutés.

• **Inutile**

Elle n'a pas plus d'effet sur le taux de criminalité que toute autre punition.

• **Injuste**

Elle est discriminatoire et frappe le plus souvent les personnes démunies, les malades mentaux et les personnes discriminées pour leurs orientations sexuelles ou issues de minorités raciales, ethniques ou religieuses.

• **Inhumaine, cruelle et dégradante**

L'attente dans les couloirs de la mort inflige une souffrance psychologique

extrême et l'exécution représente une agression tant physique que psychologique.

• **Contraire aux normes internationales**

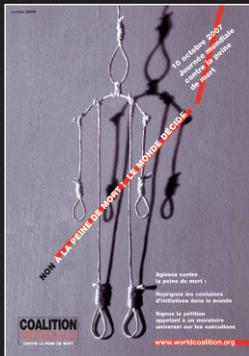
Elle porte atteinte aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 qui dispose que tout individu a droit à la vie et que nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Elle va également à l'encontre de la tendance internationale en faveur de l'abolition consacrée par un vote de l'Assemblée générale des Nations unies appelant à un moratoire universel sur les exécutions (Résolution 62/149 du 17 décembre 2007).

La Coalition mondiale contre la peine de mort

Composée de 76 ONG, de Barreaux d'avocats, de collectivités locales et de syndicats, la Coalition mondiale contre la peine de mort, créée à Rome le 13 mai 2002, vise à renforcer la dimension internationale du combat contre la peine de mort, et à contribuer à mettre un terme définitif aux condamnations à mort et aux exécutions. Depuis 2003, la Coalition a instauré le 10 octobre comme Journée mondiale contre la peine de mort. Cet événement est célébré partout dans le monde et tout particulièrement dans les pays qui continuent à appliquer la peine de mort.

Pour
en savoir
plus...



Journée mondiale 2007

Retrouvez toutes les informations relatives à la Journée mondiale contre la peine de mort sur www.worldcoalition.org, et notamment :

- le kit de mobilisation
- des fiches d'informations détaillées sur la peine de mort en Asie
- le rapport de l'édition 2007 de la Journée mondiale : des centaines d'exemples de mobilisation

www.worldcoalition.org

**COALITION
MONDIALE**
— **CONTRE LA PEINE DE MORT** —
www.worldcoalition.org